ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL

RÈGLE 18ter.3) DU REGLEMENT D'EXECUTION DU PROTOCOLE RELATIF A L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

I. Administration qui notifie le refus: Centre National de la Propriété Intellectuelle 20, oul. Kozlova, 220034 Minsk, Bélarus Téléphone (Division des marques): (+375 17) 392 51 97, (+375 17) 272 06 Télécopieur: (+375 17) 272 98 34, http://www.ncip.by	
II. No de l'enregistrement international : 1 251 407	
III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :	
Internet group d.o.o. Savski nasip 7, 11070 Beograd (Serbie).	
IV. La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou service	es.
V. Date: 2022.01.21	
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration ;	
Premier Directeur général adjoint	Aliaksei KURMAN
Chef du Département des marques	Natallia SINISHOVA
xaminateur : Verameichyk Alena (+375 17) 272 06 47	